

ESTHETIQUE ET PATRIMOINE URBAIN - DEVELOPPEMENT DURABLE -
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

09-543

Mesdames, Messieurs,

De nombreuses associations, ayant des missions liées au développement durable sur le territoire toulousain et parfois plus largement en Midi-Pyrénées, proposent pour l'année 2009 des actions diverses : animations pédagogiques, sportives, éducatives, ... destinées à des publics variés.

La Ville de Toulouse souhaite soutenir ces initiatives sous la forme de subventions de fonctionnement, en contrepartie d'actions ou d'engagements précis.

Article 1 – Est adoptée l'attribution de subventions à diverses associations travaillant dans le domaine du développement durable, pour un montant de : **37 500 €**, selon la répartition définie ci-dessous :

Compte nature 65740 – fonction 833 – code service 90000

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
	BENEFICIAIRES	Montant alloué en euros
1	FREEBIRD	3 000
2	UMINATE	1 000
3	MONDOVELO	3 000
4	BLEUE COMME UNE ORANGE	8 100
5	CER PHEBUS ARIEGE	10 000
6	CUMULO NIMBUS	1 400
7	C.C.N.A.A.T.	1 000
8	REFLETS	10 000
	TOTAL	37 500

Article 2 – Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours : Compte nature 65740 – fonction 833 – service gestionnaire : 90000.

Article 3 – Le versement des subventions désignées ci-dessus est subordonné à la production, par les associations bénéficiaires, des justificatifs exigibles.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué**

Régine LANGE